BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (mailto:henocque.jean@neuf.fr)
http://wwww.aappma-bouvaincourt.fr (http://wwww.aappma-bouvaincourt.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours n'est pas réciprocitaire.

Parcours

Linéaire 1ère catégorie : 4 kms
- La Bresle

5 étangs : 66 hectares
- Ski nautique
- Petit étang
- La Ballastière
- Le Cantepie
- Le Saint Sauveur

Membres du bureau

Président
HENOCQUE Jean

Vice-Président
LEFEVRE Robert

Trésorier
HECKEMAN Harry

Secrétaire
DELAHAYE Ludovic

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

levinages 2020L'association de pêche de Bouvaincourt sur Bresle vous propose des parcours de pêche en deuxième catégorie et en rivière de première catégorie.

Vous pourrez ainsi pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers, la pêche à la carpe. La pêche à la carpe de nuit est aussi possible sur un des cinq étangs.

Par ailleurs, il est possible de pêcher la tuite et aussi le grand migrateur (saumon et truite de mer) sur les parcours situés sur la rivière Bresle.
Plus de 500kgs de truites Fario surdensitaires sont déversées en Bresle chaque année.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA pour obtenir les modalités de pêche de l'année.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	-	93.00€	41.00€	40.00€	7.00€	13.00€	35.00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	25.00€	-	-	-	6.00€	10.00€
Carpe de nuit	-	25.00€	25.00€	-	-	-	25.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Au bon Accueil - **Mme Sylvie Vinot** - 12, Roger Salengro - 80130 Friville Escarbotin -

Réglement

Étangs :
- Avis Préfectoral en vigueur,
- Carpe de nuit.autorisée sur l'étang Saint Sauveur du 1er mars au 31 octobre. Contacter l'AAPPMA pour les modalités d'inscription.

Rivière Bresle :
- Ouverture date de l'avis préfectoral.
- Le jour de l'ouverture, pêche autorisée à partir de 8h00.
- Les jours suivant les déversements, pêche autorisée à partir de 7h00.
- Les autres jours, heure légale: 1/2 heure avant le lever du soleil.
- Avis préfectoral pour la pêche du migrateur.

Ouvert tous les jours :
Pêche à une ligne, 5 prises par jour, taille minimal de capture 25 cm pour les truites de déversement et 30 cm pour les truites souches.

Les modalités autres sont définies par l'Arrêté municipal réglementant l'accès et les abords des étangs communaux.

BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle
10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (mailto:henocque.jean@neuf.fr)
http://wwww.aappma-bouvaincourt.fr (http://wwww.aappma-bouvaincourt.fr)

Fiche Parcours

Bouvaincourt_La Bresle_2

Ce parcours n'est pas réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 1.0 km

Type(s) de pêche :

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Les jours suivent l'empoissonnement pêche autorisée partir de 7h00, le nombre de prises limitées à 5 par jour.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1 ière catégorie -> Fermeture 1ière catégorie

• Options
Option alevinage rivière :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : 25 €
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 10 €
Carte Journalière : 6 €

• Poissons présents :
Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

• Techniques de pêche :
Pêche à la mouche , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

Document non contractuel - Edité le 03/05/2024